

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20130415_DL_01

OBJET :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
« PROGRAMME 2012-2017
DU SDTAN DE LA SOMME -
ETUDES PREALABLES LIEES
A LA MISE EN ŒUVRE DU
TRES HAUT DEBIT SUR LE
DEPARTEMENT DE LA
SOMME »

Date de convocation :
5 février 2013

Date de séance :
15 avril 2013

Date d'affichage :
22 avril 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le quatre mars à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Daniel CARPENTIER, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 11 février 2013 ayant pour objet la réalisation des études préalables liées à la mise en œuvre du Très Haut Débit tel que défini dans le programme 2012/2017 d'aménagement numérique du département de la Somme,
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 15 avril 2013 pour l'attribution de ce marché

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le marché « Programme 2012-2017 du SDTAN de la Somme - Etudes préalables liées à la mise en œuvre du Très Haut Débit sur le département de la Somme » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, stratégie globale, coordination, relation avec les opérateurs de communications électroniques.	PMP
LOT 2	Études technico économiques	PMP
LOT 3	Études juridiques	LATOURNERIE WOLFROM ET ASSOCIES
LOT 4	Reprise des informations géographiques disponibles dans un SIG Télécoms, y compris recherches d'informations dans les documents d'urbanisme.	ON-X
LOT 5	Cadrage départemental et Avant Projet Sommaire réseau fibre étude d'ingénierie.	ON-X

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de ce marché aux titulaires.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.